



Secrétariat

IC/Genève/2006/24
28 avril 2006

CIRCULAIRE N° 24

Objet: Indemnité de poste des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur: résultats de l'enquête intervilles menée en 2005 à Genève

1. Ainsi qu'il a été annoncé dans la circulaire IC/Genève/2005/36, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a procédé à une enquête intervilles du 3 au 31 octobre 2005 afin de recueillir des données statistiques pour réévaluer l'indice d'ajustement à Genève.
2. À sa soixante-deuxième session, qui s'est tenue du 13 au 31 mars 2006 à Vienne, la CFPI a approuvé les résultats de l'enquête et a décidé d'y donner suite avec effet à la date du 1^{er} avril 2006. Le coefficient d'ajustement révisé de 62,2 qui prend effet à cette date reflète notamment un relèvement de 2,1 points, qui est fondé sur les résultats de l'enquête et qui est appliqué à compter du 1^{er} avril 2006.
3. Il a été tenu compte de ce relèvement dans les états de paie d'avril 2006.

La Directrice de la Division de l'administration
(Signé) Aminata S. **Djermakoye**
